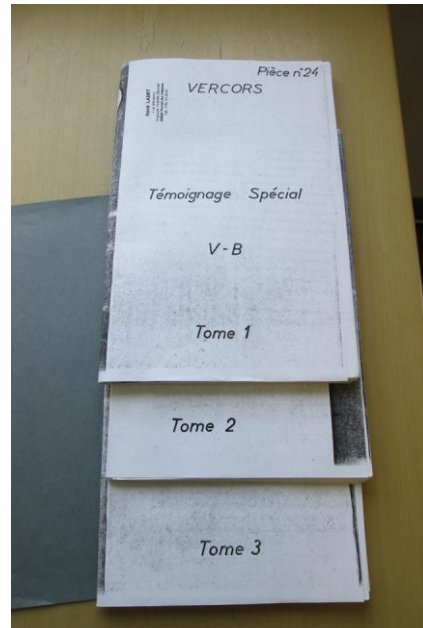




Andre VINCENT - BEAUME vers 1950  
© Collection de madame Mauricette Vincent-  
Beaume, sa belle-fille



© Philippe LABORIE

Archives Départementales de la Drôme : fond René LADET. Côte 97-J-95  
Pièce n° 24 « VERCORS Témoignage Spécial V-B » Tome 1 – 2 – 3 ,  
André VINCENT - BEAUME.  
Les écrits en *Italiques*, sont manuscrites dans les cahiers  
Extrait de page 30 à page 77.

.....

### LE CAMP DE CONCENTRATION - D'INTERNEMENT

- : -

Dés le début de la mobilisation du 9 juin les détenus affluèrent à la Gendarmerie de La Chapelle. Les locaux disciplinaires furent vite pleins. Le Chef de brigade GARCIN dut même loger des femmes dans son appartement.

L'aménagement de nouveaux locaux disciplinaires urgeait car les arrestations allaient bon train. GARCIN m'indiqua un local que j'allais visiter. C'était le bâtiment d'une colonie de vacances bien situé en dehors de l'agglomération et servant d'école aux réfugiés de Toulon. Il y avait des lavabos, des wc, un fourneau, et de l'eau dans la cuisine. Les terrains avoisinants étaient clos de deux côtés, il y avait peu à faire pour adapter l'immeuble à sa nouvelle affectation.

Je m'entendis avec un menuisier, avec M. AUDEYER marchand de bois, je fis appel à quelques civils, leur envoyai en renfort quelques détenus et en 24 heures le local devient utilisable. Je pensais loger une trentaine de détenus( 25 hommes et 5 femmes), par la suite nous y en avons logé près de 100.

J'avais rédigé un règlement très sévère pour les questions de lavabos et de dortoirs, le camp devant être mixte, et tout un service intérieur concernant la discipline du camp et l'accompagnement des détenus allant aux interrogatoires et aux corvées.

Pour garder les détenus je demande du personnel à la

.. / ..

- 31 -

Compagnie Abel. On m'envoie le groupe du lieutenant SARTRE le vendredi 23 juin. Celui-ci à peine arrivé, continue l'aménagement du camp, installe les cuisines, s'occupe du mobilier et du matériel de réfectoire, de dortoir, etc.

Nous décongestionnons la Gendarmerie où nous ne laissons que les détenus les plus suspects. Le 24 juin le camp sert d'accueil aux tirailleurs Sénégalais amenés de Lyon par le commandant Georges. Ils arrivent affamés, nous les rassasons. Le soir viennent de Die se repliant devant une colonne Allemande les 85 détenus qui étaient dans cette ville.

Il y a :

1°- 8 prisonniers de guerre allemands dont 1 officier et sa femme et 3 blessés polonais qui sont dirigés sur l'hôpital de Saint-Martin ;

2°- Une dizaine de détenus réputés dangereux ;

3°- Des suspects dont une dizaine de femmes provenant du Sud du Département, du Vaucluse et des Hautes-Alpes.

Tout ce monde ainsi que les gendarmes du Nyonsais et un nombreux personnel nous arrive à la tombée de la nuit et n'ayant bien entendu, pas mangé. Il faut agir vite. Grâce au bon vouloir des tous , tout est réglé convenablement .

Les jours suivants sont consacrés à l'aménagement. Pour le logement des détenus, le grenier, qui n'était que partiellement occupé, l'est entièrement. Pour y accéder une échelle branlante provisoire est fabriquée. Elle y reste mais il n'arrive jamais d'accident.

.. / ..

- 32-

Pour agrandir le poste de garde du rez-de-chaussée on prend le local destinée aux femmes et il faut en trouver un autre pour elle. On imagine facilement ma promiscuité qui régnait dans ce petit local et les difficultés que nous rencontrions pour l'hygiène, la plupart des détenus n'avait absolument aucun bagage. Heureusement nous avons des parachutes, ils furent employés à de multiples usages.

Je décide que les femmes occuperont les classes de l'école de filles et m'entends à ce sujet avec le personnel enseignant qui est accommodant. SARTRE s'emploie à installer ce camp. Toutes les femmes ont une couchette surmontée d'une planche de parquetage. Dans la classe contigue au dortoir on installe une infirmerie. Doter les 2 camps en matériel est une chose très difficile. Il ne reste presque plus rien du dépôt du Plateau. Je fais monter de Bourg-de-Pèage une trentaine d'assiettes que j'avais cachées à l'école maternelle et que j'y avais oubliées. Avec de la tôle on en fabrique d'autres ainsi que des gobelets. Pour le matériel de cuisine on utilise des containers, une vieille chaudière etc..On annexe une cuisine extérieur à la cuisine du début. Enfin il faut rendre et hommage au Lieutenant SARTRE, dans un temps relativement court le camp est installé et l'ordre et la propreté y règnent.

Le camp est le curiosité de La Chapelle et a de nombreuses visites. Les personnalités militaires et civiles du Plateau, le Comité de Libération de la Drôme, le Sous-Préfet de Die, M. RICHAUD de Die, M. Yves FARGES , Commissaire de la

République, le Docteur RIGAL etc.

Quoiqu'on ait pu en dire par la suite une sévère discipline est appliquée dans les dortoirs, au réfectoire, à la cuisine. Le personnel dans la journée est occupé à des corvées diverses. Il s'y crée même une sorte d'esprit de corps favorable à la résistance et on vit des choses qui méritent d'être signalées .

Lors du premier bombardement de Vassieux les détenus *du camp de La Chapelle* qui travaillaient sur le terrain d'aviation se dispersèrent. Un détenu *amené des Htes Alpes*, ex-capitaine de la Légion étrangère, contribua très efficacement à regrouper tout le monde, à ramener l'ordre et à faire évacuer les blessés. Comme le personnel du service de santé avait réquisitionné tous les camions en état de marche, le soir il ramena à pied et en bon ordre tout le personnel du camp.

Après le bombardement de La Chapelle le 14 juillet, les équipes de détenus travaillèrent avec beaucoup de zèle et de dévouement à la restauration des maisons et à la récupération du matériel.

Le 15 juillet SARTRE me demande l'autorisation d'installer le Camp de Concentration aux hameaux des Drevets et des Aubanneaux se trouvant à environ 2 km sur la route des Baraques. J'accepte et décide même d'y transférer le 2ème Bureau. Le central téléphonique y est installé. Il y a aussitôt des allées et venues continuelles et de nombreuses autos stationnent aux abords du nouveau P.C. Craignant un bombardement je décide de décongestionner. **J'envoie SARTRE à l'Oscence pour reconnaître**

**si l'installation du Camp est possible dans ce hameau où se trouve une école. ( Le 12 juillet j'avais envisagé la création à l'école de l'Oscence d'un centre d'hébergement pour des réfugiés de la plaine traqués par le Milice). SARTRE revient avec un plan de cantonnement parfait. Après une entrevue avec le Colonel à qui je fais part de mes projets, je donne l'ordre à SARTRE d'aller s'installer à l'Oscence. Le lendemain j'y monte pour me rendre compte. Tout le monde travaille y compris l'officier allemand qui aménage la pièce qui lui est réservée. J'en profite pour reconnaître la région ayant l'intention d'y établir le S.R. civil et la Commission d'enquête.**

Au cours d'une entrevue avec le Colonel le 17 juillet ( 1)je lui signale le poids mort que représente ce camp au cas où à la suite d'une attaque nous devrions gagner les bois et je lui demande des instructions. J'avais déjà entretenu de cette question le Général ZELLER ( Joseph). Le Colonel me dit : « Je vais réfléchir à cela et vous enverrai des ordres en temps voulu ».

Le 18 juillet, j'ai une entrevue avec le Commandant CHABERT qui vient d'arriver sur le Plateau. Adjoint au Colonel il est chargé de la réorganisation des services. Le lendemain une note m'avise que le Camp ne dépend plus de moi et est rattaché au premier bureau qui vient d'être créé. J'ai aux Drevets un bref entretien avec le Capitaine, Chef de ce bureau qui, est aussi un nouveau venu sur le Plateau. Il me déclare qu'il a l'intention de réduire le volume du Camp en faisant solutionner rapidement la plupart des cas. J'entreprends de lui exposer qui suivant les ordres reçus de l'Intendant Général de police nous devons

( 1) voir complément page 39

garder les suspects et non les juger, que la plupart des cas sont bénins mais que pour des raisons de sécurité il peut être dangereux de libérer des gens connaissant beaucoup de choses sur le Vercors. Une moue et un balancement de tête sont sa réponse. J'ajoute que pour certains détenus nous

n'avons comme dossiers que leurs déclarations et qu'il est difficile d'aller faire des enquêtes dans les Hautes-Alpes, le Vaucluse etc. avec les moyens de transport dont nous disposons, puis je le fais conduire auprès de SARTRE à l'Oscence. Après sa visite il retourne à Saint-Martin et nous n'avons plus entendu parler de lui.

Le 21 juillet après-midi je reçois une note du Colonel m'ordonnant d'organiser un repli dans le bois. Je monte à Revoulat près de l'Oscence avec une partie du personnel du 2ème Bureau et jugeant, étant donné les événements que j'étais chef du Secteur compris entre les Baraques et Vassieux. Je vais voir SARTRE. Nous examinons la situation. De Revoulat à l'Oscence et au-delà se trouve un beau terrain de parachutage, d'autre part des parachutistes venant de Vassieux peuvent accéder à ce terrain par le Nord par le note je lui ordonne :

1°- d'installer un service de guet à l'école et au hameau.

2°- d'organiser la défense du hameau en cas d'attaque par les parachutistes.

3°- en cas de bombardement les détenus peu dangereux devaient aller dans le bois à l'Ouest du hameau sous la garde de détenus en qui on pouvait avoir confiance. Tout le personnel

.. / ..

- 36 -

gardien, insuffisant pour l'effectif total, devait garder les prisonniers allemands et les détenus dangereux en un point un peu au Nord du précédent.

Le 22 dans la matinée le Lieutenant COTTE vient nous annoncer qu'il faut libérer les détenus. Nous tenons conseil. Pensant que les détenus errant sur le Plateau feraient mauvais effet sur la population et sur la troupe, que l'on crierait à la 5ème colonne je propose de différer l'exécution de cet ordre jusqu'à ce qu'il y ait urgence. COTTE et SARTRE m'approuvent et à ce moment FERLIN nous apporte l'ordre écrit suivant du Commandant du Plateau :

« Des planeurs ont amené sur le terrain de Vassieux des parachutistes armés jusqu'aux dents, bien pourvus en vivres et en munitions qui se sont retranchés dans Vassieux et les hameaux voisins. Pour les encercler j'ai utilisé toutes mes réserves.

D'autres par l'ennemi attaque en force dans la région d'Herbouilly, Valchevrière et je n'ai plus de renforts à y envoyer. Il faut prévoir l'envahissement du Plateau. Ceci est une question de quelques heures, ceci est une question de quelques jours.

En conséquence, sur les directives du Général Joseph, et dans le but d'éviter des représailles sur les populations civiles j'ai décidé de libérer dès maintenant tous les détenus du Camp de concentration. Les prisonniers allemands ne seront libérés qu'au dernier moment lorsque l'ordre de gagner les bois sera donné. »

signé : HERVIEUX

.. / ..

- 37 -

FERLIN nous apprend aussi qu'une partie du personnel du P.C. de Saint-Martin dont les lieutenants OCTAVE, PICARD, DEGUINE ainsi que SAGASPE, BOUVIER ont pris le maquis au dessus de Tourtre, sous la direction du capitaine BOUYSSSE.

Songéant à l'effet déplorable que les détenus vont produire sur le Plateau, je pense que la mesure nous concernant est prématurée et je dis à SARTRE : « Je ne suis plus votre patron mais je vous conseille de surseoir à l'exécution de cet ordre. Quand il se produira quelque chose de grave nous le saurons et comme nous sommes dans une région éloignée des zones d'opération nous aurons le temps d'agir. Cependant s'il se produisait quelque chose dans notre secteur, relâchez les détenus.

En revenant à Revoulat je parle de la note du Colonel avec COTTE. Je trouve bizarre qu'après avoir affecté le Camp à un autre bureau le 20 juillet, les ordres continuent à passer par mon intermédiaire le 22, d'autant plus que la veille il avait été de même pour envoyer ma section de

discipline contre les parachutistes. Or la section de discipline dépend aussi du 1<sup>er</sup> Bureau depuis le 20.

Je me demande pourquoi le nouveau capitaine ne vient pas. Dans un moment grave sa place est au milieu de son personnel là où il y a des ordres à donner, des responsabilités à prendre. Au cas où il aurait eu une autre affectation j'aurais dû en être avisé. Cependant je n'ai pas l'intention de me dérober et je suis décidé à agir pour le mieux.

.. / ..

- 38 -

Le Lieutenant SARTRE étant avisé qu'un planeur s'est posé à proximité du plateau de l'Oscence fait relâcher les détenus (1). Aussitôt sur le Plateau c'est le désarroi. Ceux qui réfléchissent et qui ont du sang-froid comprennent que la partie est perdue. Les autres crient à la 5<sup>ème</sup> colonne. Cependant des renseignements nous parviennent. Des secteurs de combat nous apprenons que les Boches n'attaquent que mollement, avec une grande prudence et que notre faible rideau de défenseurs tient. L'espoir est donc permis.

De l'intérieur les renseignements sont mauvais. Les détenus libérés produisent un effet déplorable. Des compagnies en arrêtent et certains sont exécutés. Le 23 au matin je fais un rapport au colonel lui signalant cela et lui demandant l'autorisation de faire reconduire au camp tous ceux que nous pourrions reprendre.

La réponse me parvient par une note qui me cloue de stupeur et indigné le personnel du 2<sup>ème</sup> Bureau ayant eu l'ordre du 22 juillet. Elle est ainsi rédigé : « J'apprends par le rumeur publique que vous avez pris l'initiative de faire libérer les détenus du Camp de concentration. Ces détenus sèment le désordre et la panique sur le Plateau. Je vous donne l'ordre de les faire immédiatement rassembler au Camp de concentration etc .... et en conclusion le Colonel m'ordonne de réinstaller mon P.C. à La Chapelle.

J'avais une confiance absolue dans les sentiments de loyauté et d'honneur du Colonel. Une pareille..... m'accable et toute ma confiance dans le Chef du Plateau s'effondre. Je n'ai

*(1) Il s'agit certainement des avions allemands qui ont atterri dans la région de Vassieux. C'est un homme du poste que SARTRE avait installé au Sud du plateau de l'Oscence qu'il a avisé.*

.. / ..

- 39 -

qu'à regarder mon entourage pour constater que tout le monde partage mes sentiments. Je rentre dans la ferme servant de P.C. pour aviser par écrit que j'exécute les ordres et pour dire avec véhémence mon indignation. Je suis interrompu par ceux qui apportent l'ordre de dispersion.

- 40 -

## COMMENTAIRES SUR LE CAMP

- : -

Pour beaucoup des hommes des Compagnies le Camp était un rassemblement de Miliciens, de traîtres, de délateurs méritant la mort et ils ne comprenaient pas pourquoi les exécutions n'étaient pas plus nombreuses. Le Camp a compté plus de 120 détenus et seulement 4 condamnations à mort ont été prononcées. Des camarades m'avaient prévenu ou fait comprendre que l'on jugeait que je manquais d'énergie. Certains officiers par des réflexions désobligeantes et inconsidérées, que leur jeunesse et leurs informations fantaisistes excusaient, m'avaient confirmé que cette opinion s'était généralisée. Personne, plus que moi, n'avait haine implacable des traites, mais comme je l'ai déjà dit des fautes commises par les détenus que nous avions ne méritaient pas la mort loin de là et nous ne pouvions que les garder jusqu'à la Libération.

Le Colonel avait dû avoir des échos des critiques concernant le Camp. Il rassemble un jour tous les chefs de Service du 2ème Bureau avec tous leurs dossiers et chacun exposera où en était son travail. Le colonel insista surtout sur la situation des détenus et demanda au lieutenant MEYER, Président de la Commission d'enquête de lui exposer les cas des plus compromis. Il fut indigné en constatant que pour la grande majorité nous n'avions aucune accusation précise et stupéfait lorsqu'il eut

.. / ..

- 41 -

connaissance des charges minimales qui avaient motivées certaines arrestations. Sa conclusion fut la confirmation d'un ordre que j'avais donné à plusieurs reprises. Il ne fallait plus nous amener un détenu sans qu'un dossier contenant des accusations graves et contrôlées ne l'accompagnât. Lorsqu'il n'y avait pas urgence les arrestations devaient être décidées par le 2ème Bureau après enquête. Hélas ! Ces décisions furent lettres mortes pour les équipes spéciales opérant hors du Plateau et elles continuèrent à nous amener des collaborateurs de 3ème zone.

Le Camp, à mon avis, fut une erreur. On aurait dû avoir un Camp pour les suspects du Plateau mais ne pas y recevoir tous les suspects de la région et des départements limitrophes. Des affaires, comme celle de Mireille PROVENCE par exemple auraient ainsi été évitées.

- 42 -

#### QUELQUES CAS

- : -

Le marquis et la marquise de Jarrente de Saint-Nazaire en Royans. Il s'agit de 2 procéduriers qui ont des procès avec tous leurs voisins. Dans une perquisition effectuée chez eux on a trouvé un long brouillon d'une requête adressée au Maréchal Pétain où ils réclament sa protection au nom de la justice. Ils accusent des personnes témoignant contre eux d'être de mauvais Français sans préciser pourquoi. C'est cette phrase qui motive leur arrestation. Notre enquête révèle que ces personnes ne sont ni pour ni contre les résistants, mais sont suspectées de faire du marché noir. D'autre part, le couple nie avoir envoyé la lettre. Cependant, si le marquis qui a plus de 70 ans, n'est plus qu'une pauvre loque la marquise donne l'impression d'être vindicative et peut être dangereuse. Sur la proposition de la commission d'enquête, je prononce l'internement pendant la durée des opérations. Après quelques jours de Camp, étant donné leur âge, ils sont à bout. Je les fais installer dans une pièce de l'immeuble où se trouvent nos bureaux qui sont gardés de jour et de nuit. Lors du bombardement du 14 juillet, le feu menaçant notre immeuble, le couple se réfugie dans une écurie. Préoccupés par de nombreuses questions nous les oublions et le 18 ou 19 juillet sur un morceau de tapisserie arraché au mur je reçois la demande suivante : « Mon Capitaine, depuis quelques jours le marquis et moi n'avons rien à manger. Nous vous serions

.. / ..

- 43 -

reconnaisants de nous faire parvenir quelques vivres.

Marquis et Marquise de JARRENTE

Ecurie x...

La Chapelle en Vercors. »

Après la libération, son mari étant décédé, la marquise sur sa demande, a été admise à l'hospice des Recollets à Romans. A plusieurs reprises elle m'a rendu visite à Bourg de Péage pour me demander de petits services. J l'ai fait bien volontiers. Nous n'avons jamais su qui avait donné l'ordre d'arrestation et de perquisition, ni qui les avait amenés à La Chapelle.

- 44 -

### LE COLONEL DE GIVRAY

C'est un Colonel d'aviation en retraite qui s'est retiré à Saillans. On nous l'amène comme collaborateur. Il proteste avec énergie affirmant être un résistant. Etant donné son âge je le fais loger dans la chambre des gardiens où il a un confort relatif et je demande aux inspecteurs de police de procéder l'enquête le plus rapidement possible. Sur ces entrefaites le Docteur RIGAL vient visiter le Camp. Il reconnaît un vieil ami et s'indigne. Il a eu plusieurs réunions clandestines précisément chez le Colonel et plusieurs fois celui-ci a servi de courrier. Il me demande de la relâcher. Je lui dis que l'enquête est près de se terminer et qu'en attendant la décision de la Commission M. de GIVRAY est traité avec le maximum d'égards. Le docteur RIGAL part courroucé en me disant qu'il va parler du cas de son ami au Commandant du Plateau.

Deux jours après la Commission d'enquête me fait savoir que de GIVRAY n'a appartenu à aucune organisation hostile à la dissidence, aucun fait précis ne peut lui être reproché mais il jouit d'une très mauvaise presse dans les milieux résistants de Saillans. J'ai une entrevue avec l'intéressé. Je l'avise que je peux demander au Commandant du Plateau sa mise en liberté après lui avoir fait promettre sur l'honneur qu'il ne révélera rien de ce qu'il a pu voir et entendre, mais je lui signale qu'en allant à Saillans il s'expose aux conséquences d'une justice expéditive.

.. / ..

- 45 -

Je lui propose donc de rester à La Chapelle en résidence surveillée. Il accepte et quelques après le Commandant du Plateau, passant par La Chapelle, me demande de lui présenter M. de GIVRAY. Ils ont un entretien amical. Je ne sais pas ce qu'est devenu M. de GIVRAY après l'ordre de dispersion.

---

- 46 -

### LE DOCTEUR GAILLARD :

Le Docteur GAILLARD de Vaison-la-Romaine nous arrive avec les détenus de Die. C'est un homme de petite taille mais solide, au masque énergique, parlant avec un savoureux accent du midi. C'est un ancien chef départemental du Vaucluse du P.P.F. Il en a démissionné fin 1941 pour des questions de Colonies de vacances. Dès son arrivée à La Chapelle, M.KUHN, Intendant de Police, m'apprend qu'à Die il faisait fonction de médecin de la prison. Je lui demande d'être médecin du camp à La Chapelle. Il accepte et je lui fais installer une infirmerie à l'école. Il prend sa tâche à coeur. Je signale son cas au Commandant du Plateau, au Docteur GANIMEDE, au Général Joseph, à M.Yves FARGES. Tout le monde accepte qu'il soit utilisé comme médecin du camp. Je vais voir souvent le Docteur et après avoir réglé les questions de service il lui arrive à me faire des confidences. Sa franchise me donna confiance en lui. Les explications qu'il donne pour justifier ses différentes opinions politiques prouvent une grande loyauté. Mais sa façon brutale et nette d'affirmer son opinion explique clairement qu'il a du se faire de nombreux ennemis dans son entourage et dans tous les milieux politiques. Le Docteur RIGAL apprenant que le Docteur GAILLARD est au camp veut l'enlever pour en faire le médecin-chef de l'hôpital de Tourtre. Je m'y oppose et déclare : « Un des docteurs de Tourtre est depuis plusieurs mois dans le maquis et le placer sous les ordres d'un docteur monté comme détenu serait à mon avis une

.. / ..

- 47 -

grosse faute.

« - Je ne vous demande pas votre avis et j'ai besoin de Médecins-Chefs ». me répond le Docteur RIGAL en partant.

Je rédige aussitôt un rapport à ce sujet au Commandant du Plateau. Je ne reçois pas de réponse mais le Docteur GAILLARD ne fut pas envoyé à Tourtre.

Le 12 juillet après le bombardement de La Chapelle le Docteur est un des premiers sur les lieux pour panser les blessés. Le 14 juillet il se rend à un poste de D.C.A. au moment où le bombardement est le plus intense pour donner des soins à un blessé. Ensuite il n'a pas de repos. Une grande partie de la population vit dans les bois, il pleut, aussi les malades sont nombreux. Sans se plaindre il va partout où on l'appelle. Après l'ordre de dispersion il est arrêté par les Boches et conduit à Saint-Nazaire. Mireille PROVENCE, confirmant qu'il était au Vercors comme détenu, le fait relâcher, mais auparavant il l'entend se flatter de faire arrêter un certain nombre de familles d'officiers de Romans et de Bourg-de-Péage dont elle donne les noms. Le Docteur se rend aussitôt à pied à Romans et donne l'alerte. Deux familles purent prendre le large à temps, les autres étaient déjà parties. Les Boches envoient de St-Nazaire deux camions chargés de soldats qui ne trouvant personne pillent et saccagent les logements du lieutenant SARTRE, de l'Adjudant OLIVIER, du lieutenant VERGNON et le mien.

Le Docteur offre alors ses services à la dissidence locale. Désigné d'abord pour aller avec le Commandant NOIR en

.. / ..

- 48 -

Drôme -Nord il est ensuite affecté à l'Hôpital de Romans où il sert avec dévouement pendant la prise et la reprise de Romans. J'ai l'occasion de le revoir, mais le lendemain j'apprends qu'il est arrêté et reconduit dans le Vaucluse.

Quelques jours après par Commission rogatoire je relate ce que le Docteur GAILLARD a fait pour la dissidence. Puis Mme GAILLARD vient me voir et me supplie d'aller témoigner pour son mari qui doit comparaître devant la Cour de Justice. Ses adversaires se sont flattés d'obtenir sa condamnation à mort. Etant donné le dévouement dont il a fait preuve je me fais un devoir d'y aller. Je me rends à la Cour de Justice du Vaucluse avec Mme SARTRE qui a été avertie par le Docteur de la venue des Boches, avec TORMENTO qui l'a vu agir sous le bombardement du 14 juillet, avec VILCOT qui l'a fait affecter à l'hôpital de Romans. Le Président, après sa déposition me demande ce que j'aurais fait si j'avais su que le Docteur appartenait à la L.V.F. Je réponds que j'ignorais ce fait.

J'avais cependant des souvenirs confus de confidences du Docteur. Ces souvenirs se précisèrent par la suite. Un jour il m'avait déclaré :

« Lorsque DORIOT lança son appel pour partir contre les Russes j'ai répondu que j'étais prêt à partir. Ayant eu la fièvre de Malte en 1939-40 je n'avais pas été mobilisé et bien critiqué par la suite. Je voulais montrer que je n'avais pas peur.

- Vous appartenez à la L.V.F. ? demandais-je.

.. / ..

- 49 -

- La L.V.F. n'existait pas encore. Mais ensuite lorsque j'appris qu'il fallait partir avec un uniforme allemand et aussi lorsque je connus mieux la conduite des Boches mon opinion changea et quand je reçu l'ordre de partir, je refusai. Comme dans le Vercors je vois qu'il y a encore des hommes en France, je suis heureux de servir avec vous ».

Le Docteur GAILLARD fût condamné à 20 ans de bague. Le milicien CHOLVY que nous avions condamné à mort s'en a tiré avec 16 ans de bague devant la Cour de Justice de la Drôme. En retraçant l'affaire du Docteur je pense à l'appel lancé par la radio vers le 14 juillet 1944 :

« Officiers, sous-officiers de carrière rejoignez immédiatement les rangs de la dissidence quelle



qu'ai été votre attitude passée » . Ce qui laissait sous-entendre le pardon pour ceux qui obéiraient à cet ordre.

Pauvre Docteur GAILLARD, tous ceux qui l'ont connu dans le Vercors le plaignent car par son tranquille courage et par son dévouement il avait su conquérir l'estime de tous. Les anciens du 2ème Bureau adressèrent une requête en sa faveur en 1945. Sa peine fut ramenée à 3 ans. En juillet j'apprenais qu'il obtenu sa mise en liberté conditionnelle.

-----

.. / ..

- 50 -

### LE DOCTEUR BERTHAUD DE VINAY :

Il nous est amené par Serge de Saint-Marcellin. Serge est à la tête de l'équipe qui fit le mieux son travail. Quand il déclare : « Le frère du docteur est milicien. Il le voit souvent aussi est-il considéré comme très suspect ». Cependant aucune accusation précise n'est formulée contre lui. Je demande à Serge de pousser son enquête.

Je vois le Docteur, il proteste et affirme qu'on ne peut lui reprocher aucune parole ou aucun acte contre la résistance. Il voit dans son arrestation une vengeance personnelle. Je le calme et lui dis qu'il a très mauvaise presse dans les milieux résistants de Vinay et de Rives, qu'il serait dangereux pour sa sécurité de retourner chez lui. Je lui demande d'être l'adjoint du Docteur GAILLARD. Il accepte. Le Docteur RIGAL veut l'enlever pour faire un Médecin-chef. Je m'y oppose et il reste à la Chapelle jusqu'à la fin. Après le bombardement du 14 juillet il nous rend un très grand service en récupérant et en inventoriant tout le matériel de la pharmacie qui est à demi-démolie. Après la Libération il sert comme médecin-major dans l'armée régulière.

-----

.. / ..

- 51 -

### LES FEMMES :

Il y en avait de tous les âges et de tous les milieux sociaux. Elles se groupent par affinités. D'une façon générale il y a peu d'histoires parmi elles. Cependant , il y a quelques filles, sans moralité, qu'il faut souvent rappeler à l'ordre. Un matin de juin deux d'entre elles étaient, la poitrine nue dans la cour de l'école sous prétexte de faire leur toilette et dévisageaient d'une façon insolente les passants qui de la route de Vassieux regardaient de leur côté. Arrivant à ce moment le les « engueulai » et leur dis que si je les retrouvais dans une pareille tenue je les ferais enfermer huit jours en cellule.

.. / ..

- 52 -

### MADO :

C'est la maîtresse du Chef Milicien ARNAUD, ancien Chef de Chantiers de Jeunesse à Bourg-de-Péage. Elle était serveuse dans un café à Romans. Une équipe spéciale ( 1 ) agissant de sa propre initiative l'a arrêtée le 3 juillet et nous l'a amené, pas directement d'ailleurs . L'équipe arrivée le soir à la Chapelle a passé la nuit à l'hôtel MARTIN, ce n'est que le lendemain qu'on conduit MADO au Camp.

En apprenant cette arrestation je me fache. Des arrestations semblables peuvent provoquer des représailles et étant donné le nombre important de Romanais et Péageois partis comme

volontaires au Vercors, déclencher dans les deux villes une véritable panique. D'autre aprt , je veux que tous les détenus nous soient amenés et les yeux bandés. Cette consigne n'a pas été observée.

Le 8 juillet ARNUAD apprend l'arrestation de MADO et tente d'arrêter des otages. Ma femme est sur la liste. Prévenue elle peut échapper de justesse à l'arrestation. Mmes BOIRON, CHAPELLE, MOURIER, CLAUDET, menacées aussi se réfugient à la Chapelle. Mme TRIBOULET se cache à Romans.

Les volontaires romans ont appris cet incidents et redoutent le pire pour leur famille. CROUAU et TRIBOULET viennent me voir et me demandent de libérer MADO. Je leur répond que je regrette l'arrestation mais que maintenant MADO sait beaucoup trop de choses. Elle a pu observé notre dispositif de défense aux

(1) *Il s'agissait de l'équipe de René BOISSE dit « La Fouine » du mouvement « France d'Abord »*

.. / ..

- 53 -

Baraques, voir ici beaucoup de Romanais et de Péageois et apprendre à l'Hôtel MARTIN ou en parlant avec les autres détenus des renseignements importants. Je pense qu'il est plus prudent de la garder et leur propose de faire écrire à MADO une lettre à ARNAUD où elle dirait qu'elle est bien traitée. Ils acceptent mais pendant que MADO écrit sa dictée, CROUAU s'écrie soudain : « Cette solution ne vaut rien et ne calmera pas mes hommes qui sont très surexcités. Il faut la relâcher. Je lui déclare que je ne peux plus prendre cette décision. » Il décide d'aller voir le Colonel et part avec TRIBOULET.

A peine sont-ils sortis que le Lieutenant LYONNET qui a assisté à l'entretien me dit : « Cette fille est dangereuse, vous allez perdre un otage auquel ils ont l'air de tenir et en la relâchant vous n'empêcherez pas les miliciens d'agir à Romans s'ils l'ont décidé ». Je lui réponds que c'est mon avis et que je vais téléphoner ; Je dois attendre assez longtemp avant d'avoir le P.C. de Saint-Martin. C'est le Capitaine LAROCHE qui me répond. Il m'apprend que CROUAU et TRIBOULET viennent de quitter le P.C. et que la libération de MADO est décidée. Je fais valoir mes arguments pour faire reporter cette décision mais LAROCHE me déclare : « Nous avons envisagé tout cela . La question n'est pas de mon ressort, c'est une question de Commandement. Faites libérer et reconduire à Romans cette fille aujourd'hui même. »

Je charge l'inspecteur FRAUDON de l'escorter jusqu'à Saint-Jean-en-Royans et par téléphone demande à GABAYET de

.. / ..

- 54 -

Saint-Jean de trouver une « occasion » pour la ramener à Romans. Il aurait été dangereux pour nous de la conduire à Romans car nous pouvions nous exposer à rencontrer une patrouille ou un barrage de Miliciens ou des Boches. MADO put rejoindre ARNAUD sans encombre . Bien entendu celui-ci a dû longuement l'interroger. J'ai la conviction que ce sont les renseignements de cette fille qui nous ont valu les bombardements du 12 juillet et des jours suivants. Il est étrange en effet que Saint-Martin où se trouvait le P.C. n'ait pas été bombardé. MADO avait dû dire qu'à La Chapelle se trouvaient de nombreux bureaux, surtout à l'école. ARNAUD en avait certainement conclu que l'état Major du Plateau s'y trouvait. Lors du bombardement du 12, il n'y a pas de doute c'est l'école qui était visée.

Vassieux fut aussi bombardé. Or, PAQUEBOT ,CADILLAC, GRIMAUD, BOIRON, tous ceux qui dirigeaient les travaux du terrain d'aviation logeaient à La Chapelle. La Section de discipline et les détenus du Camp qui travaillaient à Vassieux étaient cantonnés à La Chapelle. MADO du avoir vent des ces travaux et les signaler.

Si un jour ARNAUD est repris il serait intéressant d'éclaircir cette affaire.

-----

- 55 -

#### MIRELLE PROVENCE :

Cette femme – de son vrai nom Mirelle VARO, épouse REBOUL – joua un rôle tragique dans l'affaire du Vercors. Elle fut amenée vers 23h. Le 12 juillet à la Gendarmerie de La Chapelle. Les gendarmes firent savoir au Chef de l'escorte qu'il fallait la conduire au Camp de Concentration et faire une déposition au 2ème Bureau. Il répondit qu'il verrait le lendemain matin le chef du 2ème Bureau . Il n'avait pas cette intention car j'appris le lendemain qu'un quart d'heure après sa conversation avec les gendarmes il était repassé aux Baraques, retournant vers la plaine.

Une autre femme avait été amené en même temps, la fille GACHEREAU. Ce fut surtout celle-là qui attira l'attention car elle avait les cheveux coupés très courts et était habillée en homme.

La Commission d'enquête n'ayant aucun élément, dut leur demander qui les avait arrêtés? Où ? Et pourquoi Elles déclarèrent venir de la région du Lac de Paladru où elles étaient en vacances et avoir été courtisées par des maquisards de cette région qui les avaient arrêtées parce qu'elles n'avaient pas voulu leur céder. Bien entendu elles nièrent avoir voulu espionner le Maquis et se plainquirent d'avoir été arrêtées. Le 14 juillet, lors du bombardement, elles eurent bien peur. Le camp étant transféré aux Drevets, Mireille PROVENCE y perdit un peu la morgue qu'elle affectait. Elle se plaignit de ne pouvoir coucher sur la dure et supporter le régime du Camp déclarant qu'elle était enceinte. Le Docteur GAILLARD la fit

.. / ..

- 56 -

bénéficier d'un régime alimentaire spécial et lui fit donner une couchette. **La dernière fois que je les vis ce fût à L'Oscence, le 20 juillet lorsque je visitais le camp.** La plupart des détenues n'avaient plus de chaussures, et je notais les pointures pour en remettre la liste au fils de mon amis DUCLOS de Clérier, industriel en chaussures ( 1 ) . Je donnais aussi quelques ordres concernant les risques aériens. Mireille PROVENCE ne me quitta pas des yeux et me parut affolée.

Après l'ordre de dispersion elle se rendit à Saint-Nazaire-en-Royans et y joua son rôle odieux auprès de l'Oberlieutenant SELBRICH dit OBERLAND. Non seulement elle dénonçait, et participait aux enquêtes, mais incitant SELBRICH à être dur lorsqu'il faisait preuve de clémence : « Vous relâchez aussi celui-ci, Lieutenant. Encore un qui va rejoindre la maquis et dans quelques jours il vous tirera dessus ». (*D'après des rapports de détenus qui n'ont pas témoigné lors du procès*).

Indépendamment des cas cités à son procès ou dans le rapport des Pionniers du Vercors, j'ai la conviction qu'elle porte la responsabilité de la mort de l'adjudant OLIVIER.

Olivier blessé par une mine était soigné à l'Asile des Sourds-Muets de Saint-Laurent-en-Royans avec deux autres autres blessés. La Supérieure déclare à l'officier Allemand qui vint visiter l'Asile qu'il s'agissait de blessés par le bombardement de non de dissidents. Cependant l'officier prit les noms. Quelques heures après une automobile venait chercher OLIVIER. Mireille PROVENCE a étonné tous ceux qui l'ont connu par sa mémoire. Quand elle avait entendu un nom, un détail, il

*(1 ) Duclos est parti chercher des chaussures avec un des fils de Charles Jourdan ( chaussures Séducto) qui devait fournir les chaussures femmes . L'encerclément du Vercors les a empêchés de les apporter.*

.. / ..

était enregistré. Elle avait certainement remarqué OLIVIER aux Drevets, où tous nos services étaient entassés dans 4 maisons. Je suis persuadé que c'est elle qui a demandé son transport à Saint-Nazaire-en-Royans. Le malheureux fut fusillé. Blessé aux jambes il dut se traîner au poteau.

Lors du pillage de mon logement c'est elle qui conduisait les Boches. *Elle avait pris une de mes photos qu'elle montrait en riant m'ont déclaré plusieurs témoins.*

Mireille PROVENCE condamnée à mort par la Cour DE Justice DE Grenoble pour sa responsabilité dans les fusillades de Saint-Nazaire et de Beauvoir a été graciée par le Général de GAULLE. Elle est parait-il sœur de Millis MATHIS, l'artiste de cinéma et l'on peut se demander si certaines influences ne sont pas intervenues et si la Commission des Grâces n'a pas transmis un dossier expurgé.

.. / ..

## LES PRISONNIERS DE GUERRE ALLEMANDS

### *Le premier lieutenant KURT et sa femme.*

Le premier lieutenant KURT est officier d'intendance de réserve dans l'armée Allemande. Dans le civil il est professeur de physique. Sa femme, mobilisée à Stasbourg et ayant une permission vient le rejoindre dans le Sud-Est. Elle accompagne son mari au cours des déplacements que nécessite son service. C'est ainsi que le 6 juin ils arrivent à un barrage de dissidents et sont arrêtés. Conduits d'abord à Die ils sont ensuite repliés à La Chapelle. L'Intendant de Police KUHN me fait savoir qu'à Die il était logés à l'Hôtel et que Madame y jouissait d'une liberté relative. Je fais aménager une chambre dans l'immeuble où sont nos bureaux et donne des instructions aux plantons pour qu'ils y soient gardés sérieusement.

Ce Lieutenant a de nombreuses visites. Le Colonel HERVIEUX lors de sa première entrevue lui expose pourquoi nous nous sommes révoltés contre l'occupant et lui dit que nous sommes l'armée Française reconstituée. Il lui signale que la radio vient de diffuser une déclaration où on nous qualifie de terroristes et où nous sommes avertis que tous ceux qui seront pris seront passés par les armes. Le Colonel indigné lui dit ce qu'il pense de cette mesure puis lui résume l'affaire de Saint-Nizier insistant sur le fait que les corps de nos morts ont été profanés. Le Lieutenant baisse le te, sa femme est blême.

.. / ..

Prenant la parole l'Allemand nous dit qu'il réprouve les mesures de l'Etat major allemand et les actes barbares de la troupe. Le Colonel rompt l'entretien, je le suis. Dans l'escalier il me déclare : « Ce type me dégoute pas sa platitude ». Le lendemain le Lieutenant me demande de quoi écrire. Il rédige une lettre à ses chefs à Valence. Je la fais traduire. Il déclare qu'il est très bien traité ainsi que les autres prisonniers de guerre, que notre armée est encadrée par de « véritables » officiers. Il demande que sa lettre soit communiquée au Général Commandant de Lyon et proteste contre les qualificatifs injurieux qui nous sont décernés ainsi que contre les menaces de mort faites aux dissidents. Dans cette longue lettre où il parle des « traditions chevaleresques » de l'armée allemande on sent l'hostilité entre les membres de la Wehrmacht et ceux des formations SS. A la fin il demande que sa solde lui soit envoyée *pour acheter du matériel pour lui et pour sa femme.* Conformément à mes instructions il ne donne aucune indication concernant nos forces et l'endroit où il se trouve ; Je transmets sa lettre, sa traduction au Colonel.

Quelques temps après le Docteur RIGAL qui est aussi Président Départemental de la Croix Rouge vient me voir *pour apporter le solde et pour négocier un échange* : trois détenus de la

Gestapo à Lyon contre le Lieutenant et sa femme. J'adresse la requête du Docteur au Colonel. Celui-ci refuse.

Le massacre d'Oradour-sur-Glane a lieu peu après. En pleine nuit le Colonel me fait appeler. Je dois notifier au

.. / ..

- 60 -

lieutenant quelques-unes des atrocités commises et en représaille le faire incarcérer ainsi que sa femme dans deux cellules séparées. Nous n'avons que deux cellules, elles sont archi-pleines. Je fais enfermer le couple dans la pièce réservée aux gendarmes punis d'arrêts de rigueur. La salle est nue, sans lit, ni paille. Le lendemain nouvelle lettre adressée cette fois au Commandant du Plateau. Le Lieutenant indigné par les atrocités commises à Oradour demande à servir dans nos rangs. Il déclare que sa famille est d'origine alsacienne et qu'il appartient à la religion catholique. Je devine que sa femme affolée lui a fait tenter cette démarche. Cela me choque et me répugne. Cependant je transmets la lettre.

Ensuite le lieutenant suit le Camp de Concentration. Il va aux Drevets puis à l'Oscence où il aménage lui-même le local qui lui est affecté. Après l'ordre de dispersion il redescend du Plateau avec un groupe comprenant notamment le Lieutenant LYONNEL et sa femme. Ils se séparent aux lisières du bois. La femme de l'officier devenant arrogante, LYONNEL déclare à KURT que nous avons caché sa lettre d'engagement dans Forces Françaises et que s'il agit contre nous nous ferons état de cette lettre. L'Allemand dit qu'il ne fera rien à notre rencontre et, avant de partir pour Saint-Nazaire-en-Royans s'engage à faire passer le barrage allemand à ceux qui l'accompagneront. Il le fait. On m'a certifié qu'il a eu une entrevue orageuse avec SELBRICH à qui il a reproché ses méthodes de terreur. Il se

.. / ..

- 61 -

rend ensuite à Grenoble, où paraît-il son intervention est favorable à plusieurs des nôtres. *Notamment au Lieutenant SARTRE.*

-----

- 62 -

#### Le Sous – officier :

C'est un petit sous-officier à la figure chafouine du 157ème de Gap. Blessé dans le Nyonsais il a été fait prisonnier et a été conduit à Die puis à La Chapelle. Aux premiers interrogatoires que je lui fait subir il se présente en ciant : « Heil Hitler » après avoir claqué les talons et levé le bras tendu. Il ne répond à aucune question. J'ai vu pour les Polonais qu'il s'étonne qu'on tarde tant à le torturer et à le tuer. Au bout de quelques temps voyant que je ris à chacun de ses « Heil Hitler » il me salue autrement, puis ses traits crispés se détendent il devient souriant et est souvent volontaire pour des corvées. C'est notre spécialiste pour le bois. Il en scie et en fend à longueur de journée. Je suis sûr qu'il regretta autant que les tragiques événements de la fin et qu'il aurait bien voulu finir la guerre avec nous. *Redoutant qu'à son retour dans l'armée allemande sa reddition soit considérée par ses chefs comme une trahison.*

-----

- 63 -

#### Le Caporal-Chef MÜLLER :

C'est un déserteur de Chabeuil. Il affirme être communiste et demande à servir dans nos rangs. Il confirme nos informations sur le garnison de la Trésorerie, au point de vue effectif, encadrement, cantonnement, sur l'état du terrain, les dépôts de bombes, etc...De différentes sources

on m'a affirmé qu'après enquête les Allemands l'avaient fusillé, d'autres m'ont certifié l'avoir revu dans la région après la Libération.

- 64 -

#### Le Caporal-chef d'aviation WALTER :

Il pilotait un appareil abattu le 14 juillet vers Chateauneuf-de-Galaure. Capturé par des hommes du Commandant NOIR il nous est amené le jour même. Nous trouvons sur lui de précieux documents et il nous donne des détails précis sur la pénurie des Allemands en avions. Il vient de la base d'Aix-en-Provence. Son groupe fait souvent la navette entre Aix et Bron pour donner l'illusion d'un nombre d'appareils assez conséquent.

- 65 -

#### L'AFFAIRES DES POLONAIS

- : -

Parmi les détenus de Die se trouvaient des Polonais qui avaient été blessés dans les combats de MONTCLUS. L'un d'eux parlait très couramment le Français. Ses parents ayant vécu quelques années en France après 1919 il y avait fréquenté l'école primaire et avait obtenu son certificat d'études. (1)

Au cours de l'interrogatoire que je leur fis subir, deux Polonais me demandèrent à être isolés des autres prisonniers de guerre et à servir dans nos rangs dès qu'ils seraient guéris.

Je leur demandai des renseignements sur leur régiment qui souvent agissait contre le Maquis dans le Nyonsais et dans le Diois. Ce régiment de la 157<sup>e</sup> Division alpine avait son P.C. À Gap et des détachements à Montdauphin, Briançon, etc. Leur mission, en cas de débarquement dans le Sud-Est était de barrer la route Napoléon. Ils avaient en particulier fait des fortifications au col Bayard.

Le régiment très hétérogène se composait d'une très forte proportion de Polonais qui avaient été contraints de revêtir l'uniforme allemand. Ces Polonais avaient constitué entre eux des groupes prêts à désertir et même à agir contre les Allemands quand le moment serait venu. D'anciens officiers Polonais, obligés à servir comme simples soldats dirigeaient cette association dont les soldats ne savaient que peu de choses. Ils avaient comme consigne de ne pas en parler. Même entre eux car bien entendu

*(1) Son père travaillait aux mines de Champagny-Ronchamp près de Belfort.*

.. / ..

- 66 -

il y avait des traîtres difficiles à déceler, qui pouvaient tout faire échouer. En attendant, encadrés par des sous officiers, et des officiers boches, qui les surveillaient étroitement, ils étaient obligés d'exécuter les ordres qu'ils recevaient.

Le moment me parut propice pour réaliser dans ce régiment une désertion massive, car, outre le fait que nous priverions l'adversaire d'effectifs importants dans cette région, la conséquence de cette défection produirait certainement un effet moral considérable dans l'état major ennemi et dans les corps des troupes.

Je fis donc rédiger à ces deux Polonais une lettre destinée à leurs amis. Le plus intelligent dictait, le plus valide écrivait. Dans cette longue lettre ils disaient ce qu'ils avaient vu : nous étions l'armée française reconstituée, qui s'était insurgée contre l'opresseur. Nous étions les champions

de la liberté et des peuples victimes de la barbarie allemande. En venant parmi nous ils ne seraient plus complices des bourreaux mais travailleraient pour que revive la malheureuse Pologne.

Ils insistaient sur le fait qu'ils avaient été bien soignés, bien nourris, bien traités ainsi que tous les prisonniers de guerre, que nous n'étions pas les terroristes crevant les yeux, coupant la langue, brisant les membres, brûlant les pieds, qu'on se plaisait à leur décrire chaque jour au rapport de leurs unités.

En concluant, ils demandaient aux Polonais de la 157<sup>ème</sup> de venir tous parmi nous en amenant le plus de matériel possible,

.. / ..

- 67 -

des armes, des munitions, des vivres et si cela se pouvait quelques uns de leurs officiers ou de leur sous-officier comme prisonniers. Je leur avais demandé d'ajouter cette fin de phrase afin que des otages importants soient entre nos mains.

A près avoir fait traduire cette lettre par l'adjudant Chef BERSTEIN qui connaissait le Polonais, je rédigeai un rapport au Commandant du Plateau dans lequel je fis valoir l'importance qu'aurait une désertion massive et où je suggérais que si nous ne faisons pas de ces Polonais des Combattants ils nous fourniraient des travailleurs, ce qui libérerait un certain nombre des nos hommes.

Au bout de quelques jours n'ayant aucune nouvelle de ce rapport, je m'enquis. On me répondit qu'il avait été communiqué à la mission inter alliée et qu'on attendait la réponse d'Alger. Quelques jours après un major Anglais ROGERS CAMMAERTS me présenta une parachutiste, arrivée dans la nuit miss Pauline. Elle venait pour régler cette affaire. Elle me déclara être une Tibétaine. Jeune, décidée, sans souci d'élégance, elle me produisit une excellente impression. Elle interrogea dans leur langue les deux Polonais. De nombreux détails concernant les habitudes de leurs amis et des officiers polonais, chefs clandestins de leur organisation furent notés. Les cafés où ils se réunissaient, les heures où on pouvait les voir, tous ces détails furent consignés par écrit ainsi que d'autres renseignements concernant les gradés allemands.

.. / ..

- 68 -

Je lui exposai alors le plan que j'avais conçu pour la réalisation pratique de notre projet. La question des moyens de transport fut la plus délicate mais nous trouvâmes une solution acceptable. Je lui fis aussi connaître les précautions de sécurité que je proposerai pour l'arrivée au plateau. Vers le col de Câbre une pancarte serait placée au bord de la route. Les camions s'arrêteraient et les hommes présenteraient par groupe de 20 à un poste placé 200 mètres plus loin où ils seraient désarmés puis dirigés vers le point d'embarquement d'où on les conduirait sur le Plateau.

Je lui dis aussi que je savais que le Réseau Gardénia ainsi que des organisations de résistance de Gap étaient en relation avec ces Polonais.

Miss Pauline fut très intéressée par cette déclaration et me demanda, avant qu'elle n'y aille elle-même pour le réalisation, d'envoyer quelqu'un à Gap pour avoir des précisions et pour pousser l'affaire le plus possible. Je ne pouvais distraire personne du S.R. militaire qui avait bien à faire. Je connaissais des Hauts-Alpins, Lieutenant à la Compagnie ABEL, TRIBOULET et REBOUL. REBOUL était indispensable à sa compagnie, je demandais TRIBOULET. Je le mis au courant de l'affaire où il partit avec l'Inspecteur de Police FRANDON (1). Ils me rapportèrent d'excellents renseignements, le Chef du réseau Gardénia, avait bien mené l'affaire. De Gap seulement plusieurs centaines d'hommes étaient décidés à désertre et n'attendaient que notre ordre. J'envoyais

(1) Frandon est actuellement Commissaire Principal à Toulouse.

.. / ..

- 69 -

TRIBOULET rendre compte au P.C. . Là, on estime que nous allions peut-être introduire le loup dans la bergerie, qu'il valait mieux attendre et donner comme consigne aux Polonais de prendre le maquis du jour du débarquement en Méditerranée. TRIBOULET devait communiquer ces instructions à Gardénia le 22. Le 21 nous étions attaqués au nord et à l'est par la 157<sup>e</sup> Division Alpine.

- 70 -

Anecdotes en marge de cette affaire :

Lorsque nous envisagions le déplacement de Miss Pauline à Gap, je lui dis en montrant la carte :

- « Une auto vous conduira jusqu'ici, au col de Cabre, et vous terminerez à bicyclette.
- Comment sont les routes ? me dit -elle,
- Ce sont de bonnes routes goudronnées, comme celles d'ici.
- Elles descendent beaucoup ?
- Non, comme celles-d'ici. »

Et alors, Miss Pauline qui avait été parachutée de très haut, la plus mauvaise nuit que nous ayions eue dans le Vercors, me fit cette réponse stupéfiante :

- « Alors non, pas de bicyclette, j'aurais trop peur. »

- 71 -

Anecdote :

Lorsque TRIBOULET et FRANDON se rendirent à Gap, ils furent arrêtés à un barrage par des allemands : TRIBOULET avait au fond de sa poche un révolver, les papiers *surtout les mots de passe*, qui devaient le faire connaître. FRANDON avait mon révolver d'ordonnance que je lui avais prêté. En le fouillant, les Boches trouvant le révolver les appelèrent terroristes. Sans se démonter, FLANDON s'adressa à l'officier chef du poste et lui dit :

- « Vous ne pensez tout de même pas que moi, Inspecteur de Police, je vais me hasarder dans cette région infestée de dissidents sans être armé ».

En riant l'officier lui rendit son révolver, TRIBOULET ne fut que superficiellement fouillé et ils purent repartir.

*Quelques kilomètres plus loin ils s'arrêtèrent et TRIBOULET brûla les papiers compromettants , chose qu'il avait oubliée de faire avant son départ.*

- 72 -

Il y aurait beaucoup à dire sur les détenus du Camp de Concentration. Certes dans la plupart des cas il s'agissait de gens ayant la réputation d'être collaborateurs et qui pouvaient être dangereux. Nous n'avions qu'à les garder et à les utiliser au mieux. Mais il y eu des cas curieux. Le Capitaine Bob chargé des parachutages fut mêlé à deux d'entre eux.

Un jour il vient me voir à La Chapelle et demande à me parler en particulier. Il me signale qu'un de ses adjoints R., connaissant les codes et beaucoup de choses ne lui semble pas sûr et qu'il faut l'abattre. Bob est jeune, c'est un Capitaine parachuté venant d'Alger. Je lui demande des détails. Il m'apprend que dernièrement il a envoyé quelqu'un en mission et que R. a insisté pour y



tartir. Bob sait qu'il a des raisons personnelles pour désirer accomplir cette mission mais il a trouvé son insistance exagérée. Il craint que d'un moment à l'autre R. parte et s'il est pris, s'il parle, ce peut avoir de très graves conséquences.

Je dis à Bob que je sais bien que pendant la guerre des raisons de sécurité font faire de bon marché des vies humaines mais que nous ne sommes pas à mon avis dans cette alternative. Je propose d'enfermer R. dans un cachot et de le garder pendant la durée des opérations. Après des hésitations, il accepta. Nous organisons un traquenard. R. vient chez nous chercher un laissez-passer pour partir en mission. Il est envoyé à la Gendarmerie sous prétexte de le faire tamponner et là il est incarcéré. Il proteste avec véhémence et est accablé lorsqu'il apprend que c'est Bob qui l'a fait arrêter.

.. / ..

- 73 -

Le 18 juillet Bob vient le chercher, R. lui étant, dit-il, indispensable.

- 74 -

#### L'Affaire de la Polonaise :

C'était une jeune femme au nom compliqué, serveuse dans un bar à Lyon qui était venue sur le Plateau pour conduire sa fille malade à Villard de Lans et qui avait dû y rester.

Elle avait connu Bob à Lyon. Sous prétexte de ravitaillement elle parcourait le Plateau. Roux, sous-officier à la Compagnie de la discipline l'avait arrêtée le 11 juillet trouvant ses explications suspectes.

Bob averti, me demande de la relâcher. Je lui répondis que je ne pouvais libérer personne étant donné les événements et que je trouvais étrange que de Villard-de-Lans elle vienne se ravitailler à La Chapelle, Bob repartit furieux.

Quelques jours après la Polonaise libre vint me demander un laissez-passer. Depuis la veille, la Commission d'enquête ne dépendait plus de moi et les nouveaux membres sur l'intervention de Bob lui avait accordé un non lieu. Elle se rendit à la Goule Noire et apprenant qu'on se battait en avant de ce poste, elle revint à l'Oscence. *Où se trouvait le camp et y resta jusqu'au 23 juillet où fut donné l'ordre de dispersion.*

Elle redescendit du Plateau avec les prisonniers de guerre allemands et, avec une ex-détenue, servit d'avant-garde à ce groupe qui avait pris des précautions de sécurité.

A Saint-Nazaire, le Lieutenant KÛRT lui fit donner *par l'oberleutenant SELBRICH* un laissez-passer où figuraient ces mots « ...a conduit des troupes de la Wehrmacht ». Quelques temps après la Libération elle fut arrêtée, on retrouva ce laissez-passer et elle comparut devant la cour de Justice de Grenoble. Je fus cité comme témoin et

.. / ..

- 75 -

relatai ce que je savais d'elle depuis son arrestation jusqu'à la libération. Elle fut acquittée.

- 76 -

#### L'Institutrice de Presles :

Son histoire date du début juin et me valut bien des critiques même après la Libération c'est pourquoi je la relate. Les parents de cette jeune fille sont des commerçants. *De Tullins je crois.* Le jeune fils d'un de leurs employés ayant besoin de faire une cure en montagne, elle le prend avec elle à Presles. Or cet employé était milicien. Lorsqu'il apprend le verrouillage du Vercors il téléphone à l'institutrice pour lui demander si elle pouvait renvoyer son fils. Quelqu'un surveillait le milicien, il signale la correspondante sur le Plateau, elle est arrêtée par les hommes du lieutenant Henri de la

Zone Nord et conduite à la gendarmerie à La Chapelle. Elle est accusée d'avoir fourni des renseignements sur le Vercors. Le lendemain ou le surlendemain, le service de sécurité de la Zone Nord l'envoie chercher à La Chapelle ainsi que d'autres détenus.

Lorsque le 2ème Bureau commence à fonctionner à La Chapelle, le 16 juin elle en est déjà partie. Or fin juin, début juillet le Commandant du Plateau me transmet une réclamation du Chef civil Clément qui proteste contre la libération de cette institutrice par le 2ème Bureau. Le même jour, étrange coïncidence, me parvient toujours par l'intermédiaire du Commandant du Plateau un 2ème rapport émanant du Commandant Philippe qui s'étonne qu'un suspect qu'il a fait arrêter *en zone Nord* et conduire à La Chapelle soit libéré. Je me rends aussitôt à La Gendarmerie pour demander au Chef GARCIN s'il a trace de leur passage sur ses registres. Celui des entrées et des sorties est bien tenu. Il mentionne que ces

.. / ..  
- 77 -

deux détenus sont repartis le 13 juin et étaient escortés par des gendarmes du Villard de Lans accompagnés de deux civils. J réponds que les détenus ont été repris par la Zone Nord avant l'installation du 2ème Bureau à La Chapelle, je fais cependant faire une enquête pour information. Pendant l'automne 1944, la mère de l'institutrice accompagnée du Capitaine GIBOIN ( FISCHER) vient me demander un rapport écrit de ces faits.